

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Rémy BEC.

Secrétaire de la séance : Mylène MARC

Présents : Jean-Rémy BEC, Jérémy FOURCADIER, Jérôme MARTY, Margot LAMARQUE, Florian CARRIERE, Mylène MARC, Julie GIVAUDAN

Représentés : Marie DAURIACH représentée par Jean-Rémy BEC, Benoît SOLIER représenté par Julie GIVAUDAN, Hélène ISABEY représentée par Jérôme MARTY

Absents et excusés : Céline FERNANDEZ

Ordre du jour :

1/ Approbation du PV du 27 avril 2026

2/ Désignation d'un délégué et de trois suppléants pour l'élection des sénateurs

3/ Conventions pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes du Saint Africain, Roquefort, Sept vallons

4/ Modification délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

5/ Questions diverses

Délibérations du conseil :

Désignation d'un délégué et de trois suppléants pour l'élection des sénateurs (N° DE_2026_033)

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2026-05-11-00005 du 11 mai 2026 portant désignation des délégués des conseils municipaux,

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de rédacteur principal de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 8 juin 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut **599** du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

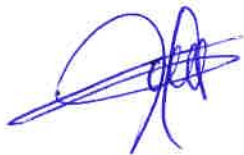
ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Délibération : adoptée

Questions diverses :

- Page Facebook : Margot et Julie s'occupent de la mettre en place. Elles en seront les administrateurs.
- RD 632 bouche d'égout ou d'eau à rehausser. Le Département va le faire pour moins de 400 €.
- Permis de construire accordés aux PIZES (maison ou location), Le Bousquet (Maison), Saint Maurice (piscine)
- Sono Salle du Dourdou ne fonctionne pas. Elle appartient au Comité des Fêtes . Ok pour réparation pour 300€/400 €
- Catastrophe naturelle : route du Mas viala et route de Balras 80% d'aide demandée.
- Problème Roqueblanque : route en mauvais état
- Déléguée à l'agriculture à la Com com : Florian CARRIERE
- En 2027 recensement voir comment on le fait
- Bureau des maires : On parlera de l'épicerie sociale: à voir si on signe la convention. Pour le moment personne de la commune n'a fait de demande.

Le secrétaire de séance



Le Maire

